



**LLAMA GROUP SA**

Société anonyme

Siège: Route de Lennik 451  
1070 Bruxelles  
Belgique

N° d'entreprise (RPM Bruxelles, section francophone) : 0473.699.203

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
DU 29 MAI 2024**

Le conseil d'administration de la société Llama Group SA (la "Société") a le plaisir d'inviter les actionnaires, les titulaires d'obligations convertibles et les titulaires de droits de souscription à assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu **le 29 mai 2024 à 10 heures 30** (heure belge) au siège de la Société.

**Ordre du jour et propositions de décisions:**

- 1. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.**
- 2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat.**

*Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.*

- 3. Continuité de la Société (poursuite des activités de la Société)**

*Proposition de décision : L'assemblée générale décide de poursuivre les activités de la Société après avoir pris connaissance du Rapport Spécial du conseil d'administration établi conformément à l'article 7 :228 du Code des sociétés.*

- 4. Décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.**

*Proposition de décision: L'assemblée générale donne, par vote distinct pour chaque administrateur, décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.*

- 5. Décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023**

*Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023..*

- 6. Nomination d'un nouveau commissaire**

*Proposition de décision: L'assemblée générale donne approbation de la nomination du nouveau commissaire pour une durée de 3 ans.*

Pour être adoptées, les propositions reprises au point 2 à 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

### **Formalités de participation**

Pour assister à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires doivent se conformer aux dispositions suivantes :

- Conformément à l'article 25, premier alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent assister à l'assemblée générale ordinaire ou qui souhaitent s'y faire représenter doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le mardi 21 mai 2024 par email à l'adresse [legal@winamp.com](mailto:legal@winamp.com).

- Conformément à l'article 25, second alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent assister à l'assemblée générale ordinaire ou qui souhaitent s'y faire représenter, doivent déposer au siège de la Société ou transmettre par email à l'adresse [legal@winamp.com](mailto:legal@winamp.com) au plus tard le mardi 21 mai 2024 une attestation délivrée par leur institution financière agréée certifiant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale.

- Les personnes physiques qui participent à l'assemblée en qualité de propriétaire de titres, de mandataire ou d'organe d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès à l'assemblée. Les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataires spéciaux.

- Pour procéder aux formalités d'enregistrement, les participants sont invités à se présenter au siège de la Société , 451 Route de Lennik – 1070 Bruxelles entre 10h et 10h20.

- Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire. Les procurations originales, établies conformément au modèle prescrit par la Société, doivent être remises au plus tard le mardi 21 mai 2024 au siège de la Société. Les procurations peuvent également être transmises au plus tard le mardi 21 mai 2024 par email à l'adresse [legal@winamp.com](mailto:legal@winamp.com) pour autant que les originaux signés soient remis au bureau de l'assemblée générale au plus tard avant le début de l'assemblée. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://llama-group.com/investors/documentation/>

Conformément à l'article 25, dernier alinéa des statuts de la Société, les titulaires d'obligations convertibles ou de droits de souscription qui souhaitent assister à l'assemblée générale ordinaire pourront y assister (avec voix consultative uniquement) mais doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le mardi 21 mai 2024 par email à l'adresse [legal@winamp.com](mailto:legal@winamp.com).

Pour le conseil d'administration,

Alexandre Saboundjian,

Administrateur-délégué

DocuSigned by:  
  
91BC88E6051F472...